

Département de Seine et Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2019

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Véronique GIRARD, Anne-Marie THIBAUT, Philippe BEAUDOIN, adjoints, Jérôme CHAMPION, Michel COTEROT, Emmanuel HOUDANT, Régine REY, Cédric THIBAUT conseillers municipaux.

Absents excusés : Ludovic JANNOTIN (donne pouvoir à Emmanuel HOUDANT),

Absent : David VIRATEL, Gilles CABARDOS

Secrétaire : Véronique GIRARD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

- Affectation du résultat commune

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de d'annuler et remplacer la délibération n°18/2019 en date du 20/03/2019.

L'intégration de la dissolution des Terres du gâtinais n'a pas été intégrée dans la délibération du 20/03/2019, donc il est nécessaire d'intégrer ces chiffres et de voter cette nouvelle affectation de résultat.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018, et constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de 325 293,87€ auquel il faut ajouter un montant d'intégration de **+6.636.37€** (compte dissolution des Terres du gâtinais) valide **un excédent de 331.930,24€** en fonctionnement. De même il constate qu'au déficit d'investissement de **61.352,84€** il convient d'intégrer **+ 3.903,89€ (abri bus)**. Il valide donc un déficit de **57 448.95€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **274 481.29€**

En investissement dépense compte 001 : **57 448.95€**

En investissement recette compte 1068 : **57 448.95€**

Vote à l'unanimité

- Vote du budget primitif 2019 commune

Monsieur Yves LECHEVALLIER tient à remercier, pour tout le travail effectué pour ce budget :

- Ludovic JEANNOTIN
- Mme Catherine BERTHELOT, notre secrétaire de Mairie et Anne-Marie THIBAUT
- Le Trésorier pour ses conseils et le temps passé avec la Municipalité mais aussi l'analyse de ce budget

		BUDGET 2019	
SECTION	FONCTIONNEMENT		
Compte	Désignation	Dépense	Recette
022	Dépenses imprévus	14941.06	
023	Virement à la section investissement	170544.18	
60 611	Eau	3700.00	
60 612	Energie - Electricité	25000.00	
60 621	Combustibles	300.00	
60 622	Carburants	4900.00	
60 631	Fournitures d'entretien	1000.00	
60 632	Fournitures de petit équipement Brico	6500.00	
60 633	Fournitures de voirie	4500.00	
60 636	Vêtements de Travail	600.00	
6 064	Fournitures administratives	3500.00	
6 065	Livres, cassettes (bibliothèques et médiathèques)	300.00	
611	Contrats de prestations de service	8000.00	
6 135	Locations mobilières	1000.00	
615 221	Entretien et réparations bâtiments	10000.00	
615 231	Entretien et réparations voiries	15000.00	
615 232	Entretien et réparation de réseaux	3000.00	
61 551	Matériel roulant	4000.00	
6156	Maintenance	5000.00	
6 161	Assurances multirisques	4800.00	
6168	Autres Primes d'assurance	4200.00	
6182	Documentation générale et technique	300.00	
6185	Frais de colloques et séminaires	100.00	
6188	Autres frais divers	350.00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800.00	
6226	Honoraires	1000.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	500.00	
6231	Annonces et insertions	1500.00	
6232	Fêtes et cérémonies	7500.00	
6237	Publications	200.00	
6238	Divers	400.00	
6251	voyages et déplacements	200.00	
6256	Missions	400.00	
6257	Réceptions	2000.00	
6261	Frais d'affranchissement	1200.00	

6262	Frais de télécommunications	4500.00	
627	Services bancaires et assimilés	750.00	
6281	Concours divers (cotisations)	100.00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150.00	
6336	Cotisations CNFPT et centre de gestion	800.00	
6338	Autres impôts et taxes,... sur rémunérations	300.00	
63512	Taxe foncière	2500.00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	50.00	
6411	Personnel titulaire	107000.00	
6413	Personnel non titulaire	5000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	20000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	29000.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7000.00	
6458	Cotisations autres organisme	1000.00	
6475	Médecine du travail et pharmacie	1000.00	
6478	Autres charges sociales diverses	600.00	
6531	Indemnités	27000.00	
6533	Cotisation de retraite	1200.00	
6535	Formation	1000.00	
6553	Service d'incendie	11000.00	
65541	Contributions aux fonds de compensation	7000.00	
65548	Autres contributions	130058.65	
657362	CCAS	9000.00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	6000.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5000.00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	150.00	
673	Titres annulés sur exercice antérieur	11834.00	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		
6811	Dotations aux amortissements	4144.32	
7391172	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants	500.00	
739221	FNGIR	142017.00	
739223	Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	14500.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		274481.29
6419	Remboursement sur rémunération du personnel		2500.00
70311	Concessions dans les cimetières		500.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal		700.00
70388	Autres redevances et recettes diverses		200.00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		1000.00
7088	Autres produits d'activités annexes		1500.00
73111	Taxe foncière et taxe d'habitation		308000.00
73211	Attribution de compensation		201779.00
7353	Redevances des mines		2000.00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		30000.00
7411	Dotations forfaitaire		44123.00
74121	Dotations de solidarité rurale		12144.00

744	fctva		3500.00
7478	Autres organismes		3500.00
74834	Etat-compensation au titre des exonérations des taxes foncières		1566.00
74835	Etat-compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat		5498.00
7484	Dotation de recensement		
752	Revenus des immeubles		33000.00
7588	Autres produits divers de gestion courante		299.71
7688	Autres produits financiers		
7713	Libéralités reçues		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de		
775	Produits des cessions d'immobilisations		
7788	Produits exceptionnels divers		
	TOTAUX	857389.21	926291.00
SECTION	INVESTISSEMENT		
Compte	Désignations		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	57448.95	
2051	Concessions et droits similaires	4000.00	
2111	Terrains nus	5000.00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	12000.00	
21318	Autres bâtiments publics	15400.00	
2151	Réseaux de voirie	6649.00	
2152	Installations de voirie	7000.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2000.00	
2158	Autre matériel et outillage technique	2000.00	
2182	Matériel de transport		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2000.00	
2184	Mobilier	2220.03	
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1061.00	
2312	Agencements et aménagements des terrains	309900.00	
2313	Constructions	639000.00	
21316	Cimetière	6000.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		170544.18
10222	FCTVA		22000.00
10226	Taxe d'aménagement		1500.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		57448.95
1322	Région		135913.16
1323	Département		165628.37
1328	Autres		25000.00
1342	Amendes de police		1000.00
1641	Emprunts	11500.00	750000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1500.00	1500.00
	Opération d'ordre chapitre 040		
280412	Bâtiments et installations		3534.32
28152	Installations de voirie		610.00

Opération d'ordre chapitre 041			
2315	Installation, matériel et outillage...	3252.00	
2031	Frais d'études		98016.00
2313	Constructions	94764.00	
	TOTAUX	1182694.98	1432694.98

Vote à l'unanimité du budget primitif de la commune pour 2019

- Vote du budget « eau » 2019

		Dépenses			Recettes
Fonctionnement :	Amortissements (6811)	17064,16	Excédent 2018 Fonct. (002)		81456,02
	Dépenses imprévues (022)	26,15			
	Entretien (Clôture château d'eau) (61528)	5400,50	QP de subv. / investiss. (777)		1592
			Autres taxes et redevances (70128)		32000
	Vir. à la section Investiss. (023)	84000,00			
	Intérêts / emprunt (66111)	7957,71			
	ICNE 66112	599,50			
		115048,02			115048,02
		Dépenses			Recettes
Investissement :	Frais d'études (Géolocalisation) (203)	26900	Excédent 2018 Inves. (001)		14608,02
	Travaux - Provision (2158)	77500	Amortissements (28158)		17064,16
	Emprunt Agence de l'eau+ cdc (1641)	14750,96	Vir. à la section Investiss. (021)		84000
	Dépenses imprévues (020)	408,97			
	QP de subv. / investiss. (1391)	1592	Prov / intérêts (2764)		5479,75
		121151,93			121151,93

Vote à l'unanimité du budget eau pour 2019

- Vote du budget « assainissement » 2019

		Dépenses			Recettes
Fonctionnement :	Amortissements (6811)	5741,88	Excédent 2018 Fonct (002)		205812,92
	Divers - SATESE (618)	350	Autres taxes et redevances (70128)		33150,00
	Vir. à la section Investiss. (023)	216120			
	Contrats de prest. (eaux pluviales) (611)	16500			
	Dépenses imprévues (022)	251,04			
			238962,92		
		Dépenses			Recettes
Investissement :	Immobilisations corporelles (2158)	267970,00	Excédent 2018 Inves. (001)		46121,28
			Amortissements Constr. (2813)		114,39
	Dépenses imprévues (020)	13,16	Amortissements Mat. (28158)		5627,49
			Vir. à la section Investiss. (021)		216120,00
		267983,16			267983,16

Vote à l'unanimité du budget assainissement pour 2019

-Désignation d'un représentant pour l'EPAGE

Dans le cadre du GEMAPI a été créé au 1^{er} janvier 2019 un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux appelé EPAGE du bassin du Loing qui regroupe 18 EPCI pour le bassin versant des sources du Loing jusqu'à la confluence avec la Seine. Ainsi, un délégué de chaque commune membre du syndicat participe aux comités de bassin (2 par an) afin d'être au plus près des réalités de terrain.

Il entre dans le regroupement voulu par plusieurs préfets avec au total quatorze comités de bassin : Le comité de bassin BETZ - Le comité de bassin BEZONDE - Le comité de bassin CLERY - Le comité de bassin FUSIN - Le comité de bassin LOING AMONT - Le comité de bassin LOING AVAL - Le comité de bassin LOING MEDIAN - Le comité de bassin LUNAIN - Le comité de bassin ORVANNE - Le comité de bassin OUANNE AMONT - Le comité de bassin OUANNE AVAL - Le comité de bassin PUISEAUX VERNISSON - Le comité de bassin SOLIN - Le comité de bassin SOURCES DU LOING

L'action des délégués en comité de bassin :

- Ils constituent un outil d'expertise technique (apport de connaissances du cours d'eau et des problématiques liés à la commune) et d'aide à la décision au profit du Syndicat,
- Ils rendent des rapports, émettent des avis ou formulent des propositions.

Au quotidien,

- Ils maintiennent le lien entre la commune, sa rivière et le syndicat,
- Ils participent aux actions menées par le syndicat sur le territoire de leur commune, - Ils informent leur conseil municipal des activités du syndicat et informent le syndicat des projets de leur collectivité.
- Ils servent de relais entre leur commune, leurs habitants, le technicien rivière référent du bassin et le syndicat
- Ils remettent à leur commune tous les documents transmis par le syndicat.

Chaque commune membre du syndicat (269 communes) désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter sa commune au sein du comité de bassin concerné par la commune.

En tant que Titulaire, Mme Véronique Girard propose sa candidature.

Vote à l'unanimité

En tant que suppléant, Mme Régine Rey propose sa candidature.

Vote à l'unanimité

-Mode de représentativité à la CCPN

Dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, nous sommes dans l'obligation légale de recomposer le conseil communautaire de la CCPN.

L'article L5211-6-1 du CGCT prévoit que le nombre de répartition des sièges d'un conseil communautaire sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur au 1^{er} janvier 2019 :

- Soit selon les modalités prévues au II à VI de cet article (répartition de droit commun)
- Soit par accord local dans les conditions du 2^o de cet article

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Maire, propose au vote du Conseil Municipal, la forme dite « de répartition de droit commun » pour la répartition du nombre de sièges au sein de la CCPN.

Vote à l'unanimité

-Devis de réfection bas-côtés de la route de Larchant

Suite aux travaux de l'ONF sur la route entre Villiers sous Grez et Larchant, Monsieur Yves LECHEVALLIER, Maire, propose de profiter du dégagement des bas-côtés pour, en continuité et en association avec la commune de Larchant, préserver notre route.

Les deux communes ont demandé à la société COREAT deux devis, un par commune en fonction de son linéaire, pour passer une lame sur les bas-côtés pour amener leur niveau sous celui de la route proprement dite, afin que l'eau ne stagne plus en bordure, ce qui fait éclater le revêtement en particulier pendant les périodes de gel. Pour Villiers, et en cohérence avec le linéaire de Larchant, ce devis s'élève à 6 375 euros HT (soit 7 650 euros TTC).

Vote à l'unanimité.

-Vente de bois communal

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Maire, expose que la commune dispose, sur le terrain de l'atelier communal, de 10 stères de bois en bout de 1 mètre.

Il propose que ce bois soit mis en vente aux conditions suivantes : 50 euros le stère, enlèvement sur place par le demandeur.

Les réservations seront prises, à partir du 15 mai, sans limite de quantité, en Mairie, par ordre de réservation et jusqu'à épuisement. Le règlement se fera exclusivement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Vote à l'unanimité

-Motion concernant l'implantation d'antennes radiotéléphoniques sur le territoire du PNR

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Maire, propose au Conseil Municipal de voté la motion suivante :

« Considérant la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan qui comporte les quatre objectifs principaux suivants :

- alléger les modalités d'information du maire pour la construction de stations radioélectriques,*
- simplifier les modalités d'occupation du domaine public pour les stations radioélectriques,*
- simplifier les modalités de mise en œuvre des servitudes,*
- Elargir le champ de contrôle des engagements de déploiement des opérateurs,*

Considérant que pour simplifier le déploiement des réseaux de communication électronique à très haute capacité, de nombreuses Communes du Parc sont impactées par des projets d'implantation non souhaités,

Considérant les engagements des Communes du Parc comme du Syndicat mixte de Le Président propose aux membres du veiller à la protection des paysages et à la santé publique, Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de :

- reformer un groupe de travail comprenant les opérateurs de radiotéléphonie et des représentants des collectivités afin d'anticiper les projets et favoriser leur intégration ;
- signer une charte avec les opérateurs de téléphonie mobile qui servira de « feuille de route » pour les futurs projets d'implantation ;
- sensibiliser les Communes à intégrer dans leur PLU des règles d'urbanisme afin d'éviter l'implantation d'antennes relais d'une hauteur supérieure à 25 mètres dans des zones résidentielles ou de déterminer la possibilité d'inscrire un emplacement réservé ;
- soutenir les Communes telles que Le Vaudoué et Buthiers dans leur volonté de modifier les projets d'implantation actuels. »

Vote à l'unanimité

3 -INFORMATIONS

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Maire, informe le Conseil Municipal, que la demande de subvention pour la végétalisation de l'aire paysagère de stationnement du Foyer Jean-Louis Garban auprès du PNR a eu un avis favorable en commission. Normalement, nous devrions obtenir, après vote en conseil syndical du PNR), une subvention de 20 000 euros pour l'aménagement paysager de ce parking (arbuste, bancs, jeux).

Démarrage de la procédure de renouvellement de la station d'épuration. Monsieur Yves LECHEVALLIER, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu, la semaine dernière, en Maire, au sujet du renouvellement de la STEP. Le choix s'oriente vers le même type de fonctionnement que notre STEP actuelle car c'est le plus performant. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera la première démarche dans ce cadre.

4 VIE DU VILLAGE

Suite à l'enlèvement du jeu au ginkgo biloba, pour connaître le souhait des parents et assistantes maternelles agréées de la commune, 45 courriers d'enquête ont été envoyés.

Nous avons reçu 18 réponses :

2 souhaitent que le jeu soit mis au foyer

7 souhaitent que le jeu soit mis au stade

9 souhaitent que le jeu soit remis au ginkgo biloba.

De ce fait, le jeu sera remis au ginkgo biloba

Aucune question diverse n'étant soulevée, le conseil est levé à 22 heures 45.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.